



Paris le 28 mai 2019

CIRCULAIRE A RELAYER A VOS ADHERENTS

Objet : Partenariat Fransylva / Reforest'Action

Reforest'Action lance le 27 mai avec le soutien d'autres d'acteurs majeurs de la forêt et de la filière bois l'Appel à projets national « 2 millions d'arbres pour nos forêts ». Objectif : identifier des projets partout en France pour planter et régénérer deux millions d'arbres à l'automne-hiver 2019-2020. Les porteurs de projets pourront soumettre leur dossier via FRANSYLVA jusqu'au 30 septembre 2019. Cet appel double les ambitions du précédent qui en 2018 visait à planter un million d'arbres.

Madame, Monsieur,

Sous l'égide de **FRANSYLVA**, sa filiale **Forestiers Privés de France Services** a signé un partenariat avec la société **Reforest'Action** en mars 2015.

Qui est vraiment Reforestation ? Que propose-t-il ?

Reforestation a déjà financé plus de 3 millions d'arbres, soit plus de 3000 hectares de plantation en forêt privée française. Les financements obtenus émanent essentiellement d'entreprises implantées en France et souhaitant librement contribuer au renouvellement de forêts dégradées, à l'adaptation des forêts au changement climatique ou à la restauration de la biodiversité...

Financement et éligibilité :

Pour être éligible, un projet devra répondre au cahier des charges joint à cette circulaire et consultable sur la page web de FRANSYLVA et dont les principaux critères sont : parcelle de 2 ha minimum, diversité d'essences et maintien de l'état boisé sur 20 ans minimum. Plusieurs types de projets sont acceptés : reboisement d'une parcelle forestière affectée par un aléa naturel, boisement de friche ou zone urbaine, enrichissement de peuplements pauvres après analyse au cas par cas, régénération naturelle assistée.

Quels sont les engagements du propriétaire en retour ?

- être adhérent de FRANSYLVA
- avoir un document de gestion durable,
- s'engager à gérer sa forêt au moins pendant 20 ans,
- accueillir le financeur au moins une fois sur la période des 20 ans,
- envoyer quelques photos pendant les 5 premières années,
- apposer une pancarte avec le nom du financeur si celui-ci en fait la demande.

Quel est le montant de l'aide ?

Les projets validés recevront un financement à hauteur de 50 à 150% du prix hors taxe du plant, dans la limite de 1,2 € HT par plant.

Comment se porter candidat ?

Par un simple mail de candidature à lucie.demercey@fransylva.fr qui se charge de tout centraliser pour Fransylva et assure le lien avec Reforest'Action.

Pourquoi ce partenariat ?

Nous avons fait le choix de **faire du renouvellement forestier une priorité** et un enjeu de société, pour alerter nos concitoyens et les pouvoirs publics sur la nécessité de soutenir le reboisement en France. Certes les forestiers doivent pouvoir vivre de leurs productions et gérer durablement par eux-mêmes leurs forêts. Mais il nous appartient aussi d'**apporter des solutions concrètes** à celles et ceux de vos adhérents dont les forêts sont dégradées par un événement climatique ou sanitaire, ou dont les maigres revenus ne permettent pas de procéder à un reboisement et qui ne sont pas opposés à un financement volontaire bien encadré.

La démarche de Reforest'Action est soutenue par l'ADEME notamment car elle a le mérite de mettre en avant la nécessité du renouvellement forestier et de permettre à la société civile d'y prendre part. Cela contribue à donner une forte visibilité aux problèmes du manque de moyen pour accompagner le reboisement. Devant la baisse des plantations que nous connaissons depuis 15 ans, c'est une nouvelle impulsion qu'il faut pouvoir engager avec l'appui de tous.

C'est pour ces raisons que **nous sommes actuellement partenaires de Reforestation aux côtés des Experts Forestiers de France, du Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers, de France Nature Environnement et de la Fédération Nationale du Bois** pour porter un vaste programme de financement volontaire du reboisement des forêts en France sur la saison 2019 – 2020. Nous sommes attentifs à ce que ces actions de boisement soient conduites **en partenariat avec des démarches existantes telles la Fondation FRANSYLVA et les actions entreprises dans vos régions.**

D'autres partenariats en cours :

Nous travaillons actuellement à élargir nos partenariats à d'autres acteurs pour offrir plus de services à nos adhérents. D'autres offres vous seront donc prochainement proposées. C'est la stratégie que déploie votre Fédération Nationale considérant que c'est ce que nous devons vous apporter en prenant des initiatives et en vous permettant de proposer à vos adhérents des services concrets.

Je pense que vous verrez l'intérêt de **communiquer sur ce dispositif auprès de vos adhérents.**

Nous pouvons si vous le souhaitez leur transmettre cette circulaire par mailing : indiquez-le-nous par simple email ou appel téléphonique à FRANSYLVA.

Espérant que ces nouvelles formes de financements innovants sauront retenir toute votre attention pour réaliser de nombreux boisements, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,



Antoine PONTON D'AMÉCOURT